

*Initiatives ministérielles*

Un paquet de jeunes qui obtiennent de plus en plus des emplois instables seront victimes de ces mesures. Ils ne seront pas chômeurs, non, ils seront contraints à vivre de l'aide sociale. Beau programme, monsieur le Président!

On apprenait une bonne nouvelle la semaine dernière: le taux de chômage a diminué. Bravo! Et surtout merci à la relance de l'économie aux États-Unis. Que le gouvernement ne se pête pas les bretelles. Rien dans son budget n'a permis la relance économique de ce pays qu'est le Canada. Mais au moins, si c'est reparti, que le gouvernement ne vienne pas mettre des bâtons dans les roues à ceux et celles qui veulent participer à cette relance économique.

Quand j'entends le ministre du Développement des ressources humaines dire, et je cite, qu'il veut «obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations», j'ai les cheveux qui se dressent sur la tête. Comme si les chômeurs avaient choisi leur sort. Le problème n'est pas là, monsieur le Président. Le chômage chez nous provient du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois et que de plus en plus de gens doivent passer d'un emploi temporaire à un autre.

Qu'on ne vienne pas me mettre le Programme d'infrastructures sous le nez, il ne s'agit pas encore de jobs, il s'agit encore seulement d'emplois temporaires. Rien pour redonner confiance aux 1,5 million de chômeurs à travers le Canada et aux 428 000 au Québec. Non. On ne va pas resserrer les conditions d'admissibilité et on ne va pas réduire le nombre de semaines de prestations. C'est un *big deal*.

Je l'ai souligné tout à l'heure, le résultat sera un transfert des bénéficiaires de l'assurance-chômage vers l'aide sociale. Ce pelletage, parce que c'est de ça qu'il s'agit, monsieur le Président, ce pelletage dans les cours des provinces totalisera au moins un milliard de coûts pour elles, dont 280 millions pour le Québec, selon les chiffres avancés par trois économistes de l'Université du Québec à Montréal. Le gouvernement, plus magnanime, sans doute, évalue les coûts entre 64 et 135 millions seulement.

• (1845)

L'article 28 de la Partie V du projet de loi C-17 est insensé. C'est l'article modifiant le nombre de semaines de prestations et abolissant les échelles permettant de se qualifier pour l'assurance-chômage. Comme je l'ai démontré il y a quelques minutes, ces mesures touchent les régions où les besoins sont les plus grands. Je répète que les chômeurs ne choisissent pas leur situation, quoi qu'en pensent certains dinosaures au pays.

Toujours selon l'étude de trois économistes de l'Université du Québec à Montréal précitées, 90 p. 100 des chômeurs au Québec le deviennent en raison d'une cessation involontaire de leur emploi. On parle ici de mise à pied, perte d'emploi, maladie ou mise à la retraite. D'autres sont à la recherche d'un premier emploi mais sans bénéficier des prestations de l'assurance-chômage. La sécurité d'emploi, cela n'existe presque plus. Nous n'avons aucun contrôle sur la durée des emplois. Ils acceptent des emplois occasionnels, précaires ou saisonniers. Ce n'est pas par choix. Ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas un emploi stable et

un salaire décent, mais c'est parce que ce sont là les seuls emplois disponibles. Je n'en reviens pas qu'on soit encore obligé d'expliquer cela au gouvernement.

Un autre point qui permet de plaider en faveur d'un amendement à ce projet de loi, c'est la décision du gouvernement de refuser de baisser les taux de cotisation de l'assurance-chômage de 3,07 \$ à 3 \$ et dès maintenant pour les employés et de 4,30 \$ à 4,20 \$ pour les employeurs. Le ministre des Finances a décidé de retarder cette baisse en 1995. Il me semble que les bonnes nouvelles de la semaine dernière au sujet de l'économie qui reprend de la vigueur devraient inciter le gouvernement à abaisser le taux à 3 \$, et ce sans tarder. Vous le savez comme moi, une relance économique c'est fragile.

Les hommes des cavernes ne crachaient pas sur la flamme qu'ils tentaient d'allumer mais soufflaient dessus délicatement pour lui donner de la vigueur. C'est de ce souffle dont on a besoin pour la reprise économique. Pourquoi la compromettre alors qu'il aurait été possible de geler le taux en janvier et qu'il serait encore possible, par le biais d'une modification au projet de loi, de revenir en arrière?

Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Finances, dans une entrevue qu'il accordait à la *Presse canadienne*, avouait que les cotisations d'assurance-chômage, à leur niveau actuel, tuaient l'emploi. Le ministre des Finances a dit, et je cite: «Le problème d'aujourd'hui n'est pas que nous devons instaurer des mesures fiscales incitatives à l'embauche; nous devons plutôt éliminer les mesures fiscales qui dissuadent les employeurs d'embaucher des gens. C'est là le véritable problème.»

Heureux d'apprendre que le ministre a mis le doigt sur le problème. Maintenant, il reste à mettre en application ces belles paroles. Pourquoi ne pas avoir présenté ce projet de loi C-17 en ce sens? Quand on rate son travail, il n'y a pas de honte à le reprendre. Que le gouvernement présente à cette Chambre un projet de loi qui réduira les iniquités entre les provinces riches et les provinces plus pauvres; des mesures pour favoriser l'emploi chez les jeunes et annuler la hausse des cotisations des travailleurs et des employeurs, là on pourra parler d'un vrai travail qui ne serait pas bâclé.

C'est pas parce qu'on rit que c'est drôle, dit le slogan d'une revue humoristique bien connue au Québec. J'ai pourtant l'impression que c'est le sentiment qui doit habiter la population quand elle prend connaissance des promesses du gouvernement. Ce dernier prétend que la baisse du taux de cotisation de l'assurance-chômage en 1995-1996 créera 40 000 emplois d'ici 1996. Les auteurs du budget nous ont appris quelques calculs. Toute baisse de 1 p. 100 crée environ 1 300 emplois. Pas besoin d'être une «balle» en maths pour comprendre que toute hausse fait perdre des emplois dans la même proportion. Le gouvernement parle donc de 40 000 emplois qui avaient été éliminés lors de son dernier budget. Ces pertes de 9 000 emplois, où donc le gouvernement les créera-t-il ces 9 000 emplois? Avec le dépôt du budget, le gouvernement libéral propose de recréer ces mêmes 9 000 emplois en baissant le taux de cotisation au niveau des cotisations de 1993. Voilà l'attrape! Le gouvernement va recréer ce qu'il avait éliminé. Quant aux 31 000 emplois, on ne peut pas dire que cela va se produire en claquant des doigts.